

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-CF1494

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 6

Rédiger ainsi l'alinéa 34 :

« 22° La section X du chapitre I *bis* du titre III de la deuxième partie du livre premier est abrogée ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.